

COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la séance du Conseil Communautaire
du 18 février 2021

Date de convocation : 12 février 2021

Présidence : Frédéric DELANNOY

Secrétaire de séance : Mirtille Stiévenard

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 58 titulaires – 7 suppléants

Membres présents en qualité de conseillers communautaires : 47

Xavier Bartoszek – Jessica Tanca – Noël Poignard – Mirtille Stiévenard – Yves Condevaux – Gilles Grévin – Marie-Hélène Leroy – Georges Dévenot – Murielle Caron – Catherine Grodziski – Alain Pakosz – Arlette Dupilet – Daniel Gambiez – Michel Demory – Frédéric Delannoy – Séverine Lubrez – Denis Michalak – Sylvie Larivière – Claude Merly – Séverine Frackowiak – Laurent Martinez – Valérie Goupy – Lionel Fontaine – Joëlle Fava – Daniel Brassart – Jean Savary – Jeanne Roman – Salvatore De Cesare Christian Bulinski – Elio Marchese – Joël Pierrache – Rosanna Mazagran – Omar Ouazzzi – Marie-Joëlle Alfano – Rémy Vanandrewelt – Marc Delecluse – Michelle Blanquet – Yazid Lehingue – Lydie Matuszak – Marc Durant – Christian Tosolini – Jérôme Matuszewski – Isabelle Werquin – Marie Cau – Marie-Françoise Falempe – Jean-Michel Sieczkarek – Patrice Bricout

Conseillers suppléants remplaçant un conseiller titulaire : 1

Rodrigue Leblan

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir à un conseiller titulaire : 6

Christelle Rutkowski à Alain Pakosz – Nadine Delbouille à Arlette Dupilet – Daniel Hocq à Séverine Lubrez – Rita Kfoury à Christian Bulinski – Julien Quennesson à Marc Durant – Marlène Mortuaire à Michelle Blanquet

Conseiller titulaire excusé n'ayant pas donné pouvoir : 5

Marie-Thérèse Valin – Michel Meurdesoif – Sophie Wiczorek – Georges Cino – Delphine Zagacki

DELIBERATIONS ADOPTEES

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020.

1. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU NORD POUR LA MEDECINE PREVENTIVE

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- De renouveler l'adhésion au service de prévention pôle santé et sécurité au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, pour toutes les prestations offertes en matière de santé et de prévention des risques professionnels (suivi médical des agents, médecine préventive, prévention et sécurité au travail, pré-diagnostic des risques psycho-sociaux, réalisation de certaines actions spécifiques) ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021 ;
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

2. RAPPORT 2021 SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication qui lui est faite du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2021.

3. RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication qui lui est faite du rapport 2021 sur la situation en matière de développement durable de la communauté de communes Cœur d'Ostrevent.

4. COMMUNICATION SUR L'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication qui lui est faite du rapport sur l'avancement du schéma de mutualisation.

5. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2021 sur la base du rapport qui lui a été communiqué.

6. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE CŒUR D'OSTREVENT

Le budget primitif 2021 de l'Office de Tourisme Intercommunal de Cœur d'Ostrevent voté par son Comité de Direction se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES

Chapitre	Libellé	Proposition en €
011	Charges à caractère général	168 544,69
012	Charges de personnel	162 121,00
014	Atténuations produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions	0,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	0,00
022	Dépenses imprévues	300,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		331 065,69
023	Virement à la section d'exploitation	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 370,00
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		8 370,00
TOTAL		339 435,69

SECTION D'EXPLOITATION RECETTES

Chapitre	Libellé	Proposition en €
013	Atténuation de charges	0,00
70	Vente produits fabriqués, prestations	20 800,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	220 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		241 300,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00
R002	Résultat anticipé exercice 2020	98 135,69
TOTAL		339 435,69

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

Chapitre	Libellé	Proposition en €
21	Immobilisations corporelles	12 894,29
Total des dépenses d'équipement		12 894,29
Total des dépenses réelles d'investissement		12 894,29
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00
TOTAL		12 894,29

RECETTES

Chapitre	Libellé	Proposition en €
Total des recettes réelles d'investissement		0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 370,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		8 370,00
R001	Solde d'exécution anticipé	4 524,29
TOTAL		12 894,29

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le budget primitif 2021 de l'Office de Tourisme Intercommunal de Cœur d'Ostrevent ;
- De fixer le montant de la subvention 2021 à l'Office de Tourisme Intercommunal de Cœur d'Ostrevent à 210 000 €, montant conforme à celui prévu dans la convention d'objectifs et de moyens 2021-2023, ce afin de lui donner les moyens de poursuivre les objectifs fixés.
- D'ouvrir les crédits correspondants au budget principal 2021.

Les conseillers communautaires siégeant au sein de cette structure n'ont pas pris part au vote.

7. EXONERATION DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS EXERÇANT UNE ACTIVITE COMMERCIALE SITUES DANS UNE ZONE DE REVITALISATION DES COMMERCES EN MILIEU RURAL

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'instaurer l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises prévue en faveur des établissements exerçant une activité commerciale dans une zone de revitalisation des commerces en milieu rural définie au III de l'article 1464 G du Code Général des Impôts ;
- De fixer le taux de l'exonération à 100 % ;
- De charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

8. REGULARISATION COMPTABLE DE LA CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA COMMUNE DE BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'encaisser le prix de la cession de cette parcelle, soit un euro (1,00 €), sur le budget principal de l'exercice 2021 au compte 7788 « Produits exceptionnels divers » ;
- D'autoriser le Président à émettre le titre de recettes correspondant et à accomplir toutes formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

9. REGULARISATION COMPTABLE DE LA CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN A LA COMMUNE DE MARCHIENNES

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'encaisser le prix de la cession de ces parcelles, soit un euro (1,00 €), sur le budget principal de l'exercice 2021 au compte 7788 « Produits exceptionnels divers » ;
- D'autoriser le Président à émettre le titre de recettes correspondant et à accomplir toutes formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

10. EVOLUTION DU PERIMETRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) NORD - PAS-DE-CALAIS – CONSULTATION OFFICIELLE DES COLLECTIVITES SUR LE PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET DE CREATION DE L'ETABLISSEMENT

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le projet de décret modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas-de-Calais, par une extension de son périmètre d'intervention au département de la Somme.

11. CONVENTION D'ÉCHANGE RECIPROQUE DE DONNEES GEOGRAPHIQUES A CONCLURE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver la convention d'échange de données géographiques à conclure avec le SMTD,
- D'autoriser le Président à la signer ainsi que toutes décisions nécessaires à sa mise en œuvre.

12. MODIFICATION DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte que les conseillers communautaires supplémentaires suivants représentant la commune de Somain siègent au sein des commissions thématiques ci-après :

- Commission « Solidarités – Animation territoriale » : **Michelle BLANQUET**
- Commission « Aménagement du Territoire » : **Lydie Matuszak**

Affiché le :

Lewarde, le 24 février 2021

Le Président

Frédéric DELANNOY

